

Sur la Grande Île, les propriétaires principaux sont la Société Civile Immobilière des Îles Chausey (38 ha) et le Conservatoire du littoral (6 ha).

Le cheminement est autorisé uniquement sur le sentier du littoral balisé et les chemins publics.

La promenade peut présenter des risques (falaises), votre responsabilité est engagée en cas d'accident résultant d'imprudence ou d'inattention de votre part.

Légende

Propriété privée (SCI des Îles Chausey) :
cheminement autorisé uniquement sur le sentier du littoral

Zone publique
(Conservatoire du littoral)

Sentier Littoral et chemins publics

Niveau de difficulté

- Facile - accessible (poussettes, PMR)
- Assez facile
- Assez difficile (quelques passages techniques)
- Difficile (très escarpé - prudence)

Accès Interdits

Votre responsabilité est engagée dans ces zones en cas de non respect de cette interdiction

- Chemins privés interdits
- Linéaire littoral inaccessible et dangereux

- Panneau info
- Toilettes publiques
- Commerce
- Restaurant
- Hôtel
- Gîtes
- Aire de pique-nique
- Point de vue
- Plage
- Estran

- Embarcadère
- Poste de secours
- Hélicoptère
- Zone d'échouage en cas d'avarie
- Bâtiments, habitations
- Escaliers
- Baignade surveillée du 15 juin au 15 septembre
- Baignade autorisée
- Baignade interdite

- Mouillage à l'ancre possible
- Mouillages privés
- Lignes visiteurs (payant en saison)
- Lignes visiteurs (échouage)
- Viviers flottants



Balilage

- Vous êtes sur le sentier du littoral.
- À une intersection, poursuivez tout droit.
- Tournez à droite ou à gauche selon la direction des flèches.
- Poursuivez tout droit sur le sentier principal. Autre chemin possible à droite ou à gauche.
- Mauvaise direction.



Ne gaspillez pas l'eau et l'électricité. Vous êtes sur une île, les ressources sont précieuses. Nous comptons sur vous pour les économiser.



La Grande île dispose d'un seul bloc de toilettes publiques proche des commerces. Prenez vos dispositions.



EN CAS D'URGENCE composez le 112